

## Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles

### Bilan année 2010

La loi du 18 juillet 1985 a confié à chaque Département la possibilité de « mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles » « afin de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels ».

Pour atteindre cet objectif, le Département des Landes a élaboré son Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS), approuvé par l'Assemblée Départementale le 6 novembre 2009.

Celui-ci définit l'Espace Naturel Sensible (ENS) départemental de la façon suivante :

« Les ENS des Landes représentent un patrimoine collectif reconnu pour ses qualités écologiques, paysagères et ses fonctions d'aménité, qu'il est nécessaire de conserver et de transmettre.

Ils accueillent des habitats, des espèces animales ou végétales remarquables ou présentent des fonctionnalités écologiques indispensables pour le maintien de ces habitats et espèces.

Ce patrimoine est qualifié d'ENS à partir du moment où il bénéficie de l'action du Conseil général ».

Il définit également les orientations stratégiques que souhaite mettre en œuvre le Département dans le cadre de sa politique en faveur de son patrimoine naturel :

Axe 1 : Développer un réseau de sites gérés pour la préservation des habitats naturels et des espèces.

Axe 2 : Intégrer les réseaux écologiques dans les politiques et projets de territoires.

Axe 3 : Valoriser le patrimoine naturel landais auprès du grand public.

L'année 2010 constitue donc la première année d'animation de ce schéma.

#### I - Les moyens du Conseil général des Landes :

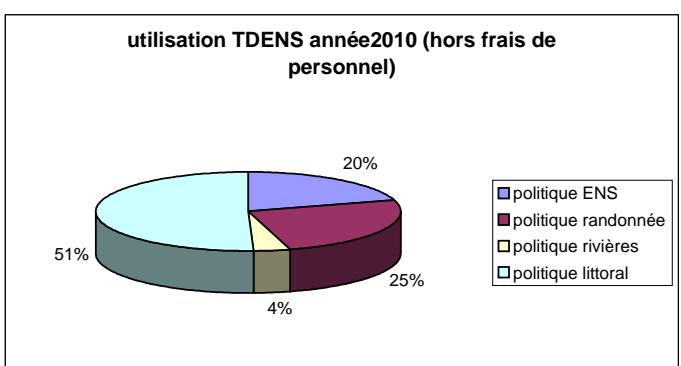
Depuis la loi de juillet 1985, la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) est l'outil financier de la politique de protection et d'ouverture au public des ENS. Dans les Landes, le taux de la TDENS est fixé à 2 % depuis le 31 janvier 1991.

En 2010, les recettes de TDENS s'élèvent à 4 328 025 € pour un total cumulé de 5 993 705,62 € de dépenses.

Hors frais de personnel, le total des dépenses s'élève à 4 496 094,05 € et sont réparties comme suit entre les différents postes de dépenses éligibles à cette taxe (politique ENS, politique Espaces sites et itinéraires (ESI - sports de plaine nature), politique littoral (sauvegarde des étangs landais et entretien du littoral), politique gestion de l'espace rivière).

La zone de Préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) est un outil foncier

qui permet au Département d'acquérir des milieux naturels en vue de leur préservation et/ou de leur ouverture au public. Ce droit de préemption peut être délégué au Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, à une commune, à un établissement public chargé d'un Parc Naturel Régional, à l'Etat ou à un établissement public foncier.



On compte dans les Landes 21 ZPENS représentant un total d'environ 5170 ha. Aucune ZPENS nouvelle n'a été créée au cours de l'année 2010, l'essentiel d'entre elles restant situées sur les communes du littoral.

Le Conseil général s'est doté de compétences techniques pour mettre en œuvre sa politique, en créant le Service Espaces Naturels Sensibles (19 agents) et en particulier la brigade des 16 gardes-nature qui constitue une équipe opérationnelle de proximité.

Les 16 gardes-nature sont répartis en 4 postes sur 4 secteurs géographiques du Département et sont chargés de l'animation du SDENS en contact direct avec les acteurs locaux (élus, associations, services de l'Etat, services municipaux, ...).

Ils œuvrent pour améliorer la connaissance et la gestion des ENS et plus largement des milieux naturels, sensibiliser le grand public à la protection de la nature et assister les divers maîtres d'ouvrage à la prise en compte de l'environnement dans leurs projets.

## **II - Développement d'un réseau de sites Espaces Naturels Sensibles :**

Afin de mettre en œuvre le premier axe stratégique de son Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles, l'Assemblée Départementale a approuvé le 29 mars 2010 son règlement départemental en faveur des ENS.

Celui-ci permet de soutenir financièrement et techniquement les gestionnaires de milieux naturels (collectivités, Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, associations) pour l'acquisition, la connaissance, la gestion et l'ouverture au public des ENS.

Au terme de la première année de fonctionnement, ce règlement aura permis d'aider 21 communes et EPCI, deux établissements publics et 5 associations.

Fin 2010, on dénombre ainsi 109 ENS représentant une superficie totale de 12 904 ha.

Le règlement départemental prévoit notamment la rédaction de plans de gestion systématiques sur les ENS. A ce jour, 69 % des sites sont pourvus de documents de gestion.

### *Quelques chiffres :*

- 86 sites représentant 11 910 ha sont gérés par les collectivités (Conseil général, commune, Syndicat mixte ou intercommunal),
- 23 sites représentant 994 ha sont gérés par les associations (Conservatoire Régional d'Espaces Naturels d'Aquitaine, Fédération Départementale des Chasseurs des Landes, SEPANLANDES, Amis du centre Jean Rostand, Association des Chasseurs Gestionnaires de l'Environnement Lacustre du Born),
- 2 928 ha sont propriétés du Conseil général des Landes dont 91 % sont couverts par un plan de gestion,
- 845 667,86 € (hors frais de personnel) utilisés au profit de l'axe 1 du SDENS en 2010.



*Etang de Lamarque (Hontanx) © F. Crabos Cg 40*

### **III - Les actions de connaissances :**

Afin de permettre une prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques d'aménagement du territoire, le Conseil général a souhaité développer des actions de connaissance sur l'ensemble de son territoire de compétence.

Ceci se traduit par 5 types d'actions différents :

- Intégration du programme papillons des zones humides porté par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels d'Aquitaine (CRENA) :

Le Département, par le biais des gardes-nature va participer au programme de connaissances des papillons des zones humides (Fadet des laîches, Cuivré des marais, Damier de la succise, Azuré des Mouillères et Azuré de la Sanguisorbe). Il s'agit d'un programme sur 3 années pour lequel les gardes-nature vont effectuer des prospections de terrain ainsi que des suivis de populations sur certaines propriétés départementales.



Fadet de Laîches © S. Laurent Cg 40

- Identification des réseaux écologiques à l'échelle départementale : l'année 2010 aura permis, en partenariat avec les structures porteuses des SCOT, les associations de protection de la nature et les établissements publics concernés réunis en Comité de Pilotage, de définir le cahier des charges pour l'identification des réseaux écologiques qui sera réalisée effectivement à partir de 2011.
- L'inventaire des lagunes du plateau landais effectué par les gardes-nature entre 2005 et 2008 a pu être concrétisé par la réalisation d'un atlas cartographique qui sera largement diffusé en 2011. Il a toutefois d'ores et déjà été porté à connaissance dans le cadre de tous les projets de planification et d'aménagement du territoire.
- Dénombrement des grues cendrées en hivernage : dans le cadre du groupe Grus gascogna qui regroupe la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes, la Chambre d'Agriculture, le Parc Naturel des Landes de Gascogne, la Ligue de Protection des Oiseaux, le Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels et le Conseil général, ce dernier coordonne le dénombrement des oiseaux présents sur le plateau landais pendant la période d'hivernage.
- Actions de connaissance sur les sites ENS : de nombreuses études de connaissances ont été effectuées sur les différents sites ENS dans le cadre de la rédaction des documents de gestion ou de leur mise en œuvre : cartographie des habitats, études entomofaune, études mycologiques, ...



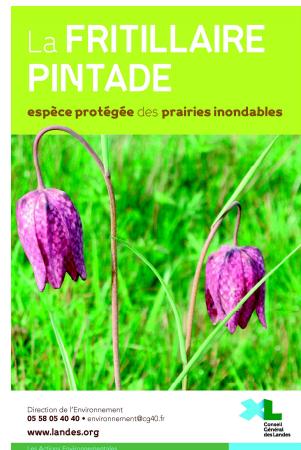
Lagune de la Roustousse © Cg 40

#### **IV - La communication :**

Le Conseil général a également pour objectif de sensibiliser le plus grand nombre par l'animation de terrain et la création de supports de découverte.

- 1079 animations ont été réalisées en 2010 par les gestionnaires des ENS dont 64 par les gardes nature et 445 par les gestionnaires de Réserves Naturelles. Ainsi, 27 869 personnes (tout public confondu) ont pu être sensibilisées sur le patrimoine naturel landais dans le cadre d'animations ou de visites guidées de sites. Il faut rajouter à ceci l'ensemble des visites libres sur les ENS aménagés comme les Réserves Naturelles, les observatoires de la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes ou les sentiers de découverte du coteau du Moulin à Pimbo ou des Saligues de l'Adour à Bordères, Cazères et Renung.

- Plusieurs supports de communication ont également été réalisés :
  - Mise à jour des pages ENS du site internet,
  - Réalisation d'une affiche sur la fritillaire pintade pour sensibiliser les usagers de la vallée du Bassec,
  - Réédition de l'affiche sur les orchidées du Tursan,
  - Réalisation d'une plaquette de communication sur le SDENS,
  - Réalisation de plusieurs documents de communication sur les lagunes du plateau landais.



Fritillaire Pintade © CDufour Cg 40